L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.——NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 26 MARS 1845.

PUBLIÉ PAR
MAURIN & WERLEIN.

CONDITIONS DE L'ABEILLE
ABONNEMENTS

Journal quotidien, une année d'avance 12
Journal de la campagne, deux fois par semaine, une année d'avance, 5

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit en journal seulement, soit aux annonces, ne sera considérée comme discontinuée de la part de l'abonné, à moins que ce dernier ne donne avis par écrit, non compris avant l'expiration de l'année.

ANNONCES.—Une partie payée par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces.—Les négocians et personnes tenant magasins de détail, 240; les hôtels, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, 200; les agents pour ventes, les loueurs d'ameublement, voyeur, ou les maisons de commerce faisant la commission, 200. Ces abonnements ne portent à l'année qu'à l'avance.

Le privilège des souscripteurs aux avis est limité à un carré chaque fois, et trois fois par semaine.

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, maisons ou terrains à vendre, à louer ou à affermer, esclaves marrons, animaux égarés ou volés, etc., lui seront payées comme aux non-abonnés à moitié du prix ci-dessus énoncés.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles pourront n'y par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES qui ne portent pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics ou revêtues d'une nature politique, les annonces d'attractions d'une nature personnelle (lorsqu'elle pourront être admises), pourront le double du prix ordinaire et d'avance.

R. DITTRICH,
Négociant Commissionnaire,
28, rue Royale.

WILLIAM DAVIDSON. JOHN PARKINSON.
WILLIAM DAVIDSON & CO.
AGENS EN COTON,
ET NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES
Rue du Canal, No. 81. N. Orleans.
2 nov.

AGENCE de Sucre raffiné de Boston—Sucre en pains, sucre consistant en pains, poudre double raffinée, sucre drawback, constamment en main, et à vendre par
6 jan—1an NORCROSS & FOSDICK, 60 Gravier.

AVIS—Les soussignés ont changé le nom de leur raison de commerce en celui de W. F. Vredenburgh & Co., date de ce jour. Les affaires demeurent les mêmes.
1 janv FIELD & Co., 30 Vieille Levée.

☞ F. VREDENBURGH & CO., No. 30, Vieille Levée, font des avances libérales sur consignations de sucre, coton, plomb en saumons, &c. à E. Field & Co. à New-York, et à M. Field à Boston. 1 jan—1an

AVANCES faites sur ou consignations adressées à nos amis à St Louis MERLE, BAYLLE & Co,
6 fév 79 Tchoupitoulas

AVIS—Messieurs J. C. STOUSE et SEBASTIEN OSER, soutient comme associés dans notre maison, à partir de ce jour.
1er. septembre 1844—97 CHARLES ODIER & Co

I. ROSSI,
DROGUISTE ET PHARMACIEN
Importeur en gros et en détail de DROGUES, MEDICAMENS, huiles, parfumerie, vins, eaux minérales de Selzer, Bonne, Vichy, Sedlitz et Tonnegrande, sucre de Saturne, Alun et Tonnegrande, sucre de Saturne, Alun et Tonnegrande, sucre de Saturne.
29 mar—1 an

Huiles en gros de Bergen, de Baleines, d'Huiles, de Térébenthine, Térébenthine, Térébenthine, sur les conditions, pour les Manufactures, peintres, teinturiers, &c.
Bergen, Canal et *St. Philippe—Nlle Orléans.*
se jullin

ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE.
COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE LOUISIANE—Bureau rue du Camp, No. 42.
Directeurs:
W. A. Gasquet, Président.
Wm. W. Montgomery, J. B. Lafleur,
F. F. Dubosq, Edw. Shaff,
A. Gordon, R. W. Montgomery,
J. C. Morphis, W. C. Squier.
CHS. BRIGGS, Secrétaire.
On assure toute espèce de propriété contre les risques du feu, au taux le plus raisonnable; et en cas de perte, les règlemens sont faits avec promptitude et libéralité.
17 mars

Marchandises de Printemps.

—o—

Un splendide assortiment de jaconats français, lilas, Linons, Organdis, Mousseline, Dentelle, Bistre unie et rayée, Berèges et Balmorines, venant d'être débalées et fraîchement importées, à vendre à très bas prix.

C. M. SIMPSON, No 85, rue de Chartres, ci-devant de la rue de la Douane, vient de recevoir d'Europe et de New York, un vaste et splendide assortiment de marchandises fraîches, de prix modiques, sur lesquelles il invite l'attention des acheteurs. Parmi ces articles, se trouvent des marchandises du goût le plus nouveau, qu'il vendra aux prix les plus modiques, savoir:

Une robe en linon français, d'une yarde, bonne couleur (à 25 cents
Une [illegible] pour cent 31
Une [illegible] de 37
Une [illegible] de très riche, 44
Une de linon-organdi, splendide, 62½
Une robe organdi brochée, très riche; mousseline française, riche, guinette bonne couleur, d'une yarde de large de 25 à 37 ½ et 50.

Deux caisses d'un extra riche, de 62 à 75 cents, qualité que l'on vend à 91 le mètre à Paris; à caisse forte toile d'Irlande pour famille; 2 caisses mouchoirs batiste 87, de 18 cents à 31 chaque; 2 échantillons étoffes à mouchoirs, en cents et 31, 3 échantillons, 3 échantillons, coton, couleur, mélangée, blanc et gris; bas soie et coton noire.

Aussi—Pour se terminer—Un grand assortiment de gilets de 12 à 12 ½ cents, bon et garantis et 1 ½ bon style, ainsi qu'un grand assortiment de marchandises pour familles et habitations. 1mars

AU MAGASIN FASHONABLE,
Rue de Chartres, entre St. Louis et Conti, 129.

CORDEVIOLLE & LACROIX, ont l'honneur d'annoncer à leurs habitués et au public en général, qu'ils viennent de recevoir par les navires Windsor Castle et Southern Carolina, de Havre, un bel assortiment de marchandises convenables pour le printemps, comprenant les articles ci-dessus, savoir:

POUR HABITS ET REDINGOTTES.

Mérinos noir, uni, de gros grains, très fécondé, de 4 raies, costume d'été, blanc doubs à carreaux et à raies d'diverses nuances et doubles rayés.

POUR GILETS.

Satin piqué blanc, de couleur, article supérieur, à cent francs, à raies et chiné; Valencies, cachemire d'été.

Coutil gris, blanc, uni, à raies, à carreaux, de couleur, de printemps et d'été, de toutes sortes, de beaucoup d'autres articles de meilleur goût et des mieux choisis.

N. B.—Ils étendent sur les premiers arrivages la balance de leur marchandises de printemps et d'été, qui ne laisse pour rien à désirer, tant par leur grande nouveauté que par la supériorité de leur qualité. Ainsi qu'un bel assortiment de chapeaux, véritable Pinaud. 6 mars

Kaufmann,
DOCTEUR EN MÉDECINE,
CHIRURGIEN ET ACCOUCHEUR,
Rue St. Charles, No. 110.
15 mars—39

MADAME HAMMARSKOLD a l'honneur d'informer le public, que nouvellement est arrivée de Paris et de Londres, et qu'elle a reçu les leçons de PIANO et de CHANT, soit chez elle, soit en ville. Pour les leçons chez elle, on est prié de s'adresser à la résidence chez M. West, rue du Camp, vis-à-vis de la Cathédrale, vis-à-vis magasin de musique de Hewet, rue St. Louis. 21 mars—3

Avis.

En lisant dans le Journal de l'Abeille du 18 de ce mois, j'y trouve un article ainsi conçu:

PERDU OU VOLÉ.

UN billet souscrit par Mr. Philibert Bernard à mon ordre, de la somme de $400, date du 3 avril 1844, et payable 6 mois après date, le dit billet n'étant pas endossé par moi, devant nul, et sa nulle valeur dans quelques mains qu'il se trouve.

Lafayette, le 16 Mars 1845.
Signé, J. DESPERRIS.

Je déclare que Jacques Desperris mon maît. soit fort bien que le dit billet n'a été ni perdu ni volé, puisqu'il est vrai, qu'il m'a le remis à l'endroit même qu'il est souscrit, pour me payer de mes travaux de deux années qu'il m'a contrat de menage avec lui, et de plus que j'ai à payer d'autres dettes sacrées et privilégiées, dont au Docteur Brown pour deux ans de traitement qu'il a eu à moi même, montant à la somme de $121; ainsi que l'avance qui m'a été faite du loyer de ma nourriture, et de celle de nos enfans par le Docteur Brown, depuis le 15 avril 1844, jusqu'au 15 janvier 1845, montant à $162

En conséquence je déclare que le billet de $400, souscrit par Mr. Philibert Bernard, à la date du 3 avril 1844, payable le 3 avril 1844, que j'ai en ma possession, est le seul et valable, et que je proteste d'hors et déjà contre tout autre que pourrait lui avoir souscrit, ou lui souscrirait Mr. Philibert Bernard à cet effet.

Et je déclare en outre que le reconnais garant et responsable de la dite somme de HUIT CENT PIASTRES, contenant du billet, que j'ai en ma possession, et ce, jusqu'à ce que j'en ait payé, en temps et lieu, le remboursement par toutes les voies judiciaires.

Nouvelle Orleans le 20 Mars 1845.
LOUISE PERRIS, Epouse Légitime de JACQUES DESPERRIS. 24 m—3

AVIS—Le soussigné devant partir pour France vers le 15 avril prochain, previent le public qu'il se charge également de toutes réclamations relativement à l'indemnité de St. Domingue et autres, etc.
J. S. DUVIGNEAUD, Avocat,
15 mars—4m Rue C. mirel Passage de la Bourse.

CAFE—300 sacs café vert, Havane, Rio, Rio, St. Domingue et Java, à vendre par
FRANCIS LAMPRE,
17 mars 27 Vieille Levée

TABAC en Feuilles, de la Havane et de Cuba—500 bo bottes, cigares et trique, à vendre par
FRANCIS LAMPRE.
17 mars 27 Vieille Levée

ARGOVIOT et Amiton—25 barils à vendre en magasin par
FRANCIS LAMPRE,
17 mars 27 Vieille Levée

INDIGO—3 caisses excellent indigo bleu à vendre par
FRANCIS LAMPRE.
17 mars 27 Vieille Levée

CIGARES de la Havane—75 milliers Regalias, le Regalind, le Norma, et autres marques et qualités à vendre par
FRANCIS LAMPRE.
17 mars 27 Vieille Levée

CHANDELLES—40 caisses chandelles de composition à vendre par
BUDDECKE, WOODS & Co.
17 m 92 Tchoupitoulas

MAIS—Maïs blanc et jaune, en débarquement et à vendre par
BUDDECKE, WOODS & Co.
17 m 92 Tchoupitoulas

A VENDRE par le soussigné en débarquement, 600 barriques vin rouge, de différentes qualités.
16 mars
E. TALAMON,
Rue St. Louis, 76 et 80.

EN DEBARQUEMENT du navire Concord, de Bordeaux—Vins rouges de Bordeaux en barriques.
En magasin—Vin blanc (Sauterne, Barsac); Fruits à Olives et Olives; Bouchons de toutes qualités, Saron cacheter les bouteilles; Bouteilles vides; Etiquettes Lafitte, pour vin rouge, &c, à vendre par
E. TALAMON,
Rue St. Louis, 76 et 80.

DE BOISSON—des caisses et barils sucre de Boston, pour ensemble 1 1/2 et 3 1/2; 1000 paquets de lait; barriques riz; 500 sacs poivre; le tout comptant; 2-6 barils amandes, 50 barriques huile de baleine; 100 caisses savon et chandelles, 50 barriques huile de baleine; 100 kan. beurre Agnès de Guyrne, à vendre par
NORCROSS & FOSDICK.
10 m 40 Gravier

L. DUPERRON
DOCTEUR DENTISTE,
No. 200, rue Bourbon,
Entre St. Philippe et Dumaine,
TIENT son cabinet ouvert, depuis huit heures du matin jusqu'à deux heures de l'après-midi, et depuis 3 heures jusqu'à 6 soir.
24 avril

Nouvelle-Orléans:

MERCREDI MATIN, 26 MARS 1845.

INDEMNITE MEXICAINE.

Nous avons emprunté, il y a quelques jours, à l'*Enquirer* de Richmond, quelques lignes relatives au dividende de l'indemnité mexicaine. M. Trigueros, associé de la maison Hargous & Cie. de Vera Cruz, ainsi que de la maison Voss & Cie. de New-York, y étant assez maltraité, comme prévenu d'avoir appliqué à son profit les fonds destinés au gouvernement des Etats-Unis.

Un citoyen du Mexique, M. Payno, éditeur du *Siglo diez y Nueve*, qui se trouve en ce moment dans notre ville, s'est adressé à nous et nous a prié d'insérer la communication suivante qui disculpe M. Trigueros de l'accusation portée contre lui par l'Enquirer de Richmond.

Nlle. Orléans, 22 mars 1845.

MM. les Editeurs:

Dans l'Abeille d'hier se trouve un paragraphe de l'Enquirer de Richmond où l'on prétend que M. Trigueros, "a, d'une main, comme agent fiscal de Santa Anna, passé le dernier terme de l'indemnité ($376,000) dans l'autre comme agent spécial des Etats-Unis, après avoir donné le reçu en conséquence, et qu'il s'est sauvé, emportant avec lui cette somme dont la perte retombera sur les Etats-Unis."

Comme ami de M. Trigueros et pour rendre hommage à la justice et à la vérité, je dois affirmer 1o. qu'il n'est point associé dans la maison de Hargous et Cie, non plus que dans celle de MM. Voss & Cie; 2o qu'il n'a jamais songé à se sauver, attendu qu'il avait résigné ses fonctions au ministère des finances, longtemps avant la dernière révolution et la chute de Santa Anna; qu'il réside maintenant à Mexico et qu'il est parfaitement incapable de commettre l'acte d'improbité qu'on ose lui imputer.

M. Voss est un négociant d'une reputation établie qui ne voudrait pour rien au monde violer ses engagemens. Le paiement du dividende en question a sans doute été retardé par les troubles inséparables d'une révolution; et maintenant que tout est rentré dans l'ordre, je suis convaincu que la nouvelle administration ne donnera aucun motif de plainte aux nations étrangères.

Vous m'obligerez infiniment en insérant cette rectification d'une erreur dans laquelle l'éditeur de l'Enquirer de Richmond est tombé sans doute par inadvertance. Recevez, etc. M. PAYNO.

THEATRE St. CHARLES.—M. Anderson prend son bénéfice demain soir au Théâtre St. Charles. Il joue pour la première fois une tragédie dont on dit grand bien. C'est Shakspeare qui en a fourni la présentation. On ajoute que c'est, sinon le, au moins l'un des plus beaux rôles de M. Anderson. C'est une recommandation.

THEATRE AMERICAIN.—Pour le dernière fois *I Puritani* ce soir. Les admirateurs de Mlle Borghèse feront bien de n'y pas manquer; car durant quelques jours sans doute ils seront privés de l'applaudir. En effet on annonce pour vendredi *Marine Faliero* où cette charmante cantatrice n'a pas de rôle. Les ténèbres y applaudiront Mme Rici, MM Candi, Tamasi et Percini.

CHRONIQUE LOCALE.

Cour Criminelle.—Thomas, dit Michel Cherry, prévenu de larcin, est acquitté.—Joseph Swiler et John Elliot, Robert Archibold, prévenus d'assaut et batterie à divers degrés, prévenus sont coupables.—Jules Duforfamation contre Patrick Jacob Curtain et Thomas Farrel pour assaut et batterie.—Nolle prosequi en faveur de James L. O'Connor et Jacob Paterson, prévenus du même délit.

Les défenseurs du docteur Samuel Kennedy, reconnu coupable de meurtre de B. W. Wait, ont demandé du nouveau jugement et une suspension du prononcé de la sentence. Cette demande sera plaidée la semaine prochaine.

Cour du Recorder Gênois—Envoyés à la Cour Criminelle: Daniel Fennigan, prévenu de vol; Thomas Clausen, prévenu d'assaut et batterie sur la personne de Antonio Joseph—Envoyés à la maison de travail pour trente jours Wm Hendon et John Crawford, suspects—James Walsh, prévenu d'avoir volé au docteur Lion, dentiste, une certaine quantité de dents artificielles, sera interrogé ce matin.

Cour du Recorder Baldwin—Un certain nombre d'individus prévenus d'avoir vendu des liqueurs à des esclaves; comparaissent devant le recorder Baldwin. Deux sont renvoyés de la plainte; ce sont Ward et Cronan; les autres comparaîtront de nouveau jeudi prochain.

FEU—Hier soir, vers neuf heures, le feu a éclaté dans la chambre du navire Sultana, paquebot de New York; mais grâce à la promptitude des pompiers de la ville, il n'y a eu que les meubles qui aient été endommagés.

Une course doit avoir lieu aujourd'hui, à une heure, à la Métairie, entre Tippecanoe et James K. Polk. Le prix est de $2,000.

La séance du 17 au SENAT des Etats-Unis a été courte. L'hon. Simon Cameron, élu par la législature de la Pennsylvanie en remplacement de James Buchanan, a pris son siège.

M. Webster a annoncé en quelques jaroles éloquentes et bien senties la mort de l'honorable J. J. Chap. Bates. Après lui M. Huger de la Caroline du Sud a exprimé ses regrets de la mort d'un collègue, distingué par son intelligence, sa droiture, son honneur et son urbanité. Un comité a été nommé pour présider aux funérailles de M. Bates, puis le Sénat s'est ajourné.

CONVENTION.

On reprend le sujet de la répartition sénatoriale.

M. Guion expose les motifs qui l'ont guidé dans la rédaction de son projet. Il a pris une base complexe et tenu à la fois en considération le territoire, la population et la richesse. Il a pensé d'ailleurs qu'il formerait un terme moyen entre les systèmes opposés qui ont été présentés.

M. Brent demande le dépôt du projet Guion sur le bureau afin de voir quelle est l'opinion de la Chambre à ce sujet.

Après une légère discussion on décide que la motion d'ajourner le mot "huit" dans le rapport de la majorité qui était en discussion hier au moment où la Convention s'est ajournée doit avoir la priorité.

M. Miles Taylor parle en faveur du principe des grandes districts. Il montre que l'action du Congrès prohibant le ticket général pour les élections de représentant n'affecte en rien cette question, et que plus la circonscription électorale est grande, plus difficilement le représentant est l'expression du vœu de la majorité.

M. Downs défend le principe des petits districts. Si, dit-il, la règle est bonne il faut l'étendre indéfiniment et ne faire de tout l'Etat qu'un seul district sénatorial. Mais il n'est pas vrai que ce principe soit bon, il faut que la circonscription soit réduite autant que possible pour mettre en rapport intime le représentant et les représentés.

M. M. Tylor dit que si le principe des grands districts est repoussé par la Chambre cela ne prouvera nullement qu'il soit mauvais. Il prétend que si l'on soutient si fort le principe des petits districts, c'est qu'il donne plus de prise aux intrigues et aux coteries, car alors les candidats ne comptent pas sur leur caractère ni sur leurs talens, mais sur l'intrigue, la brigue et leur habileté en leur bassesse à flatter les préjugés de la population de leur localité. De cette façon les intrigans font leurs affaires, au lieu de faire les affaires du public. Quant à l'extension illimitée du système, il dit qu'en tout il faut de justes limites et que telle dose qui guérit le malade le tuerait si elle était double.

Quant au candidat—il importe peu que ce soit un voisin—ce qui importe, c'est que ce soit un homme probe et capable.

M. Porter combat le principe des grands districts—Il cite une foule de Constitutions suivant son habitude, pour climbatre ce que M. Taylor a prouvé.

M. Conrad votera pour effacer le mot "huit" parce qu'il trouve la division en huit districts trop grande. Il n'est pas moins opposé au projet de M. Downs qui donne des districts trop petits. Suivant lui, il faut prendre un terme moyen entre ces deux extrêmes.

M. Benjamin est en faveur des grands districts tels que les détermite le rapport de la majorité du comité, par le motif surtout que ce projet divise plus équitablement le pouvoir politique entre diverses fractions de l'Etat. D'ailleurs, il consentira volontiers à la subdivision des districts si on le croit convenable.

La différence enfin entre le rapport de la majorité et celui de la minorité n'est pas fort grande, si ce n'est que ce dernier donne 7 au lieu de 8 à la basse Louisiane et ôte un membre à St. Landry pour le donner aux Rapides et Natchitoches.

A part cette différence, le projet de la majorité est tel qu'on le pouvait, maintenant la subdivision facilitant facilement le rendre acceptable à toutes les localités.

M. Downs se plaint à son tour de ce que le projet de M. Guion ait enlevé un sénateur au district de Ouachita pour le donner à la paroisse d'Orléans, très droite. L'intention, suivant lui, de favoriser la basse Louisiane aux dépens de la haute est manifeste.

M. Guion soutient son projet; il reproduit sous une autre forme les raisons déjà données au commencement de la séance.

M. Benjamin dit que M. Downs n'a point attaqué son argumentation. La seule question à décider est celle de savoir si les paroisses sœurières, et riveraines seraient jointes aux paroisses du Nord-Ouest de l'Etat et si la basse Louisiane aurait seit ou huit sénateurs.

La motion d'effacer le mot "huit" a été adoptée par 54 contre 7.

M. Brent fait la motion que le blanc soit rempli par le chiffre "trente-deux."

M. Kenner croit qu'il vaudrait mieux aborder de suite la question et reparir la représentation sénatoriale, sans fixer d'avance le nombre des sénateurs. Il propose de poser provisoirement la première section sur le bureau.

La motion de remplir le blanc avec le chiffre 32 est repoussée par 32 contre 31.

M. Garrett demande à remplir le blanc avec le chiffre 30.

M. Ratliff parle longuement en faveur des petits districts qui il trouve préférables à tous égards.

M. Kenner renouvelle sa motion de déposer provisoirement la première section sur le bureau, afin de s'occuper de la répartition sénatoriale. Repoussée par 31 non contre 30 oui.

La motion de remplir le blanc avec 30 est repoussée également par 30 non contre 30 oui.

M. Guion propose de diviser l'Etat en District sénatoriaux—repoussé par 30 contre 28.

M. Kenner renouvelle encore sa motion de déposer la première section sur le bureau. Adopté.

M. Downs propose de mettre son projet en discussion comme base de répartition.

M. Saunders demande l'ajournement—repoussé.

La motion de M. Downs est mise aux voix et rejetée.

On met ensuite en discussion le projet de M. Guion.

M. Downs propose de le déposer sur le bureau.

M. Kenner demande l'ajournement. Repoussé par la voix prépondérante du président.

Ensuite on entre dans une discussion fort embrouillée sur la question de savoir quel projet est en discussion—après avoir changé d'opinion plusieurs fois le président décide à la fin que le projet de M. Guion est en discussion.

La Convention s'ajourne.

SENAT DES ETATS-UNIS—On lit dans l'*Atlas* de Boston les réflexions suivantes sur la composition de la Chambre haute du Congrès et de ses divers comités:

"Ceux qui auront pris la peine de lire la liste des membres du Sénat, telle qu'elle a été dressée par le vice-président M. Dallas, auront pu s'étonner de la façon dont les choses ont été faites. Voyez les noms; pesez les hommes; placez-les en face les uns des autres, et voyez quelle immense supériorité de talent et de caractère existe de côté des whigs dans le Sénat. N'est-ce point pour notre pays un reproche permanent, une véritable disgrâce que ces hommes, distingués tout à la fois par leur intégrité, leur savoir, leur patriotisme et leur capacité politique, se trouvent en minorité dans ce corps, tandis que de vrais démagogues, des Jacobins en constituent la majorité?

"Examinez les comités; analysez-les à fond, et vous trouverez que l'individu qui préside à chacun d'eux est ou l'homme le moins propre du Sénat pour la position qu'il occupe, ou bien au dessous de ses collègues sous le rapport du mérite spécial.

"Pensez un moment à l'idée qu'on a eu de mettre ou M. Allen, de l'Ohio, à la tête du principal comité du Sénat, celui des relations étrangères. Quelle insulte pour le pays, quand ce corps renferme des hommes comme Webster, Archer, J. M. Clayton, Evans, Huntington, Mangum, Berrien, Cruttenden, Mortehead, Corwin, Rév. Johnson, etc. On ne pouvait point dans tout le Sénat faire un plus mauvais choix que M. ALLEN. Ne pouvait-on pas lui préférer M. Lewis Cass, qui est du même parti et qui vaut beaucoup mieux? M. Allen, dit avec raison l'*Express* de New York, n'a ni le caractère, ni l'intelligence convenable à un pareil poste. Toute sa vie, il n'a été qu'un brouillon, qu'un niveleur politique, qu'un jacobin. Il n'est personne que sa parole ne blessât, sauf les ultras de son opinion. Contre l'Angleterre, le gouvernement avec lequel nous sommes en contact perpétuel, il a les plus invincibles préjugés, les dispositions les plus hostiles. C'est là une singulière recommandation pour présider le comité des affaires étrangères au Sénat!

"Ashley, de l'Arkansas, est président du comité judiciaire, dont Webster et Berrien sont de simples membres! Haywood est président du comité du commerce, où l'on trouve les noms de Huntington et de Rév. Johnson! McDuffie et J. M. Clayton sont subordonnés à Fairfield pour les affaires navales.

"On dirait en vérité que ces comités ont été composés de tel sorte que tout fût hors de place et de convenance; et cela a été si loin, que l'on est tombé presque dans le bouffon. Ainsi, n'est-on pas dû mettre à la tête du comité de *Retranchement* Dixon H. Lewis, l'homme le plus gros du Congrès, sinon du toute l'Union."

☞ On sait que les Dames de la Virginie ont ouvert une souscription pour élever une statue à HENRY CLAY. La souscription est en fort bon chemin; elle sera assez considérable pour que les choses soient parfaitement faites. Une seule famille, celle de M. T. J. Dabney de Raymond, Miss. a souscrit pour $100.

NASHVILLE, 14 mars.—La rivière est très haute, mais elle ne monte plus. Les ravages et les dégâts de la crue ont causé pour Cincinnati, Pittsburg et la Nlle Orléans, ont été assez nombreux ces jours derniers. Le gouverneur Jones est arrivé hier de cette dernière ville; il nous quitte aujourd'hui même.

RHODE ISLAND—Le parti *Dorrie* a tenu une convention, il y a quelques jours. Il y a été résolu que l'élection du printemps aurait pour but la mise en liberté de leur chef. A cet effet la Convention a chargé le comité qu'elle a formé de solliciter du Gouverneur Whig, Charles Jackson. Les Dorristes espèrent par cette manœuvre jeter quelque division dans le parti conservateur dont une portion incline vers la clémence.

NEW YORK—Dans les élections spéciales des magistrats de divers comtés, les whigs ont obtenu un certain avantage.

Communications Transatlantiques.—L'acte, adopté à la dernière session du Congrès pour le transport des dépêches entre les Etats Unis et les pays étrangers par le moyen de navires à vapeur, autorise, dit-on, deux lignes de navires américains entre Liverpool et New-York. L'une d'elles sera exploitée par la "Compagnie de navigation atlantique à vapeur de N York"; et l'autre par l'une des Compagnies de paquebots de Liverpool.

BOSTON qui, en 1840, avait 100,000 habitans, en compte aujourd'hui 110,000. Elle n'était encore en 1824 que le nom et les privilèges d'une ville (town); elle obtint à cette époque les droits d'une cité.

NOUVELLES D'EUROPE.

Par le *Taglioni*, capitaine Rogers, arrivé hier matin sur rade nous avons reçu des journaux de Havre jusqu'au 10 février.

ANGLETERRE.

Le Parlement a été ouvert le 4 février.

La reine a ouvert en personne le parlement, avec le cérémonial d'usage. S. M., après avoir pris place sur le trône, a prononcé le discours suivant:

"Milords et Messieurs,

"Je me réjouis de pouvoir, en vous retrouvant assemblés en parlement, vous féliciter de l'amélioration de la condition du pays. Une activité plus grande se répand dans presque toutes les branches de l'industrie manufacturière; l'industrie et le commerce se sont développés au dedans et au dehors; et, parmi toutes les classes de mon peuple, règne généralement un esprit de loyauté et d'obéissance empressée à la loi.

"Je continue de recevoir de toutes les puissances et de tous les Etats étrangers des assurances de bons dispositions amicales. J'ai ressenti beaucoup de satisfaction en recevant à ma cour les souverains qui, dans le courant de l'année dernière, ont visité l'Angleterre.

"Le voyage de l'empereur de Russie, entreprise au grand sacrifice de convenances particulières, a fée une preuve de l'amitié de S. M. impériale, à laquelle j'ai été personnellement très sensible. L'occasion qui m'a été donnée de nouer des relations personnelles pourra, j'espère, servir à améliorer encore les relations amicales qui ont longtemps existé entre l'Angleterre et la Russie.

"La visite du roi des Français a été pour moi d'autant plus agréable, qu'elle avait été précédée par des discussions qui avaient pu diminuer la bonne intelligence heureusement rétablie entre les deux pays. Je regarde le maintien de cette bonne intelligence comme essentiel aux plus chères intérêts des deux pays, et j'ai vu avec plaisir que les sentimens si cordialement exprimés par toutes les classes de mes sujets, à l'occasion de la visite de S. M., étaient entièrement à l'unisson des miens.

"Messieurs de la chambre des communes,

"Le budget de l'année prochaine a été préparé et il vous sera soumis. Le progrès de la navigation à vapeur, et le besoin de protection pour le vaste commerce national, occasionneront une augmentation du budget, pour ce qui se rattache au service de la marine.

"Milords et Messieurs,

"J'ai remarqué avec une satisfaction sincère que l'amélioration qui se manifeste dans d'autres parties du pays s'est étendue à l'Irlande. L'agitation et l'excitation politiques que j'avais eu précédemment occasion de déplorer paraissent avoir diminué par degrés, et il en résulte naturellement que les capitaux particuliers ont été plus librement appliqués à des entreprises publiques utiles, dues à la coopération amicale d'individus intéressés au bien-être de l'Irlande. J'ai exécuté, suivant l'esprit qui l'avait dicté, l'acte pour l'emploi plus efficace des donations et legs de charité.

"Je recommande à votre favorable considération la politique tendant à améliorer et à développer les facilités de l'enseignement académique en Irlande.

"Le rapport de la commission d'enquête sur la loi et la pratique, relativement à l'occupation des biens fonds, sera bientôt prêt; il vous sera communiqué immédiatement après sa présentation. L'état de la loi concernant les privilèges de la banque d'Irlande et des autres établissemens de banques en Irlande et en Ecosse occuperont certainement votre attention.

"L'état sanitaire des habitans des grandes villes et des districts populeux de cette partie du royaume, a été le sujet d'une récente enquête devant une commission. Le rapport vous sera immédiatement présenté. Il me sera bien doux que les renseignemens et conseils consignés dans ce rapport vous mettent à même de trouver les moyens d'améliorer la santé et le confort des plus pauvres classes de mes sujets.

"J'ai vous féliciter du succès des mesures adoptées il y a trois ans, par le parlement, dans le but de combler le déficit du revenu public, et d'arrêter l'accumulation de la dette en temps de paix. L'acte adopté à cette époque, pour imposer une taxe sur le revenu, est sur le point d'expirer. Votre sagesse décidera s'il n'y aurait pas utilité à continuer les effets de cet acte pendant une nouvelle période de temps, et à obtenir ainsi les moyens de pourvoir suffisamment au service public, et de réduire simultanément une autre contribution.

"Quelque puisse être le résultat de vos délibérations à ce sujet, je suis certaine que vous vous déterminerez à maintenir un chiffre de recettes largement suffisant pour faire face aux dépenses nécessaires du pays, et soutenir avec fermeté le crédit public, indispensable au bien-être national. La perspective de la continuation de la paix et la situation générale de prospérité et de tranquillité intérieures, offrent une favorable occasion pour examiner les importantes questions sur lesquelles j'ai appelé votre attention: je les confie à votre examen, en formant le vœu bien ardent que vous puissiez, sous les auspices et la protection de la divine providence, fortifier les sentimens de confiance mutuelle et de bon vouloir entre les diverses classes de mes sujets et améliorer la condition de mon peuple."

Ensuite les deux chambres se sont mises séparément, suivant l'usage, à discuter un projet d'adresse en réponse au discours de la couronne. Le ministère et ses amis ne sont exprimés avec beaucoup de bienveillance et de courtoisie envers la France.

On parle de la retraite d'un membre distingué du ministère anglais, M. Gladstone, président du bureau du commerce. On croit que sa sortie doit être attribuée à son attachement aux doctrines prescriptes, contre le progrès toujours croissant desquelles le ministère paraît résolu à adopter quelque mesure énergique qui n'aurait pas son approbation de M. Gladstone.

On dit aussi que le ministère sortant est peu favorable aux doctrines de liberté commerciale tout grand économiste qu'il est, et sous ce rapport sa sortie ne pourrait qu'ajouter à la popularité du ministère.

—On sait que Macao ne dépend plus, comme autrefois, de la colonie portugaise de Goa. On en a fait une colonie indépendante, avec conseil gouvernement à part. Cette colonie a pour tributaire l'établissement portugais de Timor.

(*Standard*)

—On lit dans le *Bombay Monthly Times*, du 1er janvier, que nous recevons par la malle de l'Inde:

"La campagne est presque terminée dans la province des Mahrates du Sud. Cinq forts, dont deux très importans, ont été pris le 1er décembre. Plus de 9,000 hommes stationnent dans cette province. Le colonel Owens, qui remplaçait le colonel Auram en qualité d'agent politique, a été pris par l'ennemi, qui l'a ensuite volontairement rendu la liberté. Le colonel Hickes, du 2e grenadiers, a été tué d'un coup de canon le 29 novembre, dans une attaque contre le fort de Punalla, dont nous nous sommes emparés le 2 décembre.

"Voici le sixième officier que nous perdons depuis le siège du fort de Sauninghur. Les troubles continuent toujours dans le pays de Sawant-Warrée; près de 3,000 hommes sont occupés à empêcher les insurgés de piller la campagne.

"Dans le Sund tout est tranquille. D'après les dernières nouvelles, sir Charles Napier se trouvait à Laikhana. Il se proposait de balayer le pays jusqu'à Dadur, au pied du défilé de Bolan, son but principal étant de raser la ville de Poolegee, sous laquelle notre cavalerie fut repoussée il y a quelques mois, sous les ordres des capitaines Tait et Fitzgerald. On pense que la place est déjà tombée au pouvoir de Nusser, khan de Kelat, qui la garde jusqu'à notre arrivée, ou en attendant les ordres de la direction.

"Les troubles dans le Punjaub sont, pour le moment, apaisés. Le bruit d'une insurrection à Cashmere est démenti.

"D'après nos dernières nouvelles de Chine, notre gouverneur semble se créer des embarras à plaisir. Quelques-unes de ses ordonnances récentes ont causé un vif mécontentement; en effet, elles sont aussi inefficaces. Le bruit de la mort de l'empereur n'est pas confirmé. Les Chinois sont tranquilles, mais le commerce ne va pas fort."

D'autre part voici ce que nous lisons dans le dernier numéro du *Friend of China*:

"Macao-Keging a quitté ce port pour Canton le 24 octobre sur le steamer français. On ne connaît pas encore son opinion sur le plénipotentiaire français. On affirme qu'il se présente divers obstacles qui sera difficile de surmonter, à moins que S. E M de Lagrénée ne se montre moins exigeant dans ses prétentions

"Après sa conclusion, le traité entre Kiejuy et M Lagrenée a été envoyé en Europe pour être ratifié. Le secrétaire d'ambassade, M. le marquis de Ferrière-Lavoyer, s'est rendu de Macao à Bombay; de là, il est parti le 1er janvier sur un steamer qui l'a transporté en Egypte. Il a apporté le traité pour l'examen et la ratification du gouvernement français."

(*Times*)

FRANCE.

—On lit dans le *Messager du 25* la dépêche suivante:

"Macao, 25 octobre.

"Le traité de commerce qui se négociait entre la France et la Chine a été signé le 24 octobre, à Wampoa, à bord de l'Archimède."

—Par dépêches du 2 février, le duc d'Aumale a été nommé inspecteur-général des écoles de tir pour les armes à feu portatives.

Par ordonnance du roi M. le comte de Salvandie a été nommé ministre de l'instruction publique en remplacement de M. Villemain, démissionnaire.

La loi de réforme postale, après avoir été adoptée article par article, a été repoussée au vote définitif par une égalité de voix pour et contre. A ce sujet le journal du Havre fait les réflexions suivantes:

Le tolle de Pénélope.

Ce n'est pas une faute faite ici, pour trouver l'équivalent de ce qui se passe sous nos yeux, il nous faut remonter jusqu'aux temps fabuleux de la guerre de Troie. Mais en vérité, rien ne ressemble mieux aux opérations parlementaires que la toile de Pénélope. Il y a seulement cette différence: que la reine d'Ithaque, économe de son temps, défaisait de nuit ce qu'elle faisait pendant le jour; tandis que notre chambre des députés attend le lendemain pour détruire l'ouvrage de la veille; et cette autre différence, que les prétendans de nos Ulysses demandent, à cette fastidieuse besogne, le moyen de rester fidèle à ses devoirs; c'est au mépris des leurs et des intérêts qui leur sont confiés, que nos représentans usent du privilége de la vertueuse mère de Télémaque.

Depuis le commencement de la session, la Chambre ne donne pas au pays d'autre spectacle. Après avoir, durant un mois entier, tenu son malheure